

Séance du comité administratif du 5 mars 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 5 mars 2024, à 11 h, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Jean-François Labbé, maire de la ville de Plessisville
M. Donald Lamontagne, maire de la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste
M. Gervais Pellerin, maire de la municipalité d'Inverness

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet et maire de la ville de Princeville.

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Vanessa Richer, greffière.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 6 février 2024 – Procès-verbal – Approbation
5. Administration
 - 5.1 Services juridiques – Offre de services professionnels – Approbation
 - 5.2 Site Internet de la MRC – Soutien technique et entretien – Offre de service – Approbation
 - 5.3 Cellule de mentorat de L'Érable – Budget 2024 – Approbation
 - 5.4 Activité Midi-conférence 2024 – Autorisation
 - 5.5 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration
 - 5.6 Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels – Adoption
 - 5.7 Politique de confidentialité – Adoption
 - 5.8 Tourisme Centre-du-Québec – Représentant du parc régional des Grandes-Coulées à l'assemblée générale annuelle – Désignation
 - 5.9 Défi OS'Entreprendre Centre-du-Québec – Demande de partenariat – Autorisation
6. Ressources humaines
 - 6.1 Résolution CA-2021-10-130 – Modification
 - 6.2 Résolution CA-2022-11-181 – Modification
 - 6.3 Maintien de l'équité salariale – Paiement des ajustements salariaux – Autorisation
 - 6.4 Programmes et politiques en matière de santé et de sécurité au travail – Adoption
 - 6.5 Recrutement – Entente de services – Autorisation
 - 6.6 Mandat RH – Offre de service – Autorisation
 - 6.7 Géomaticien – Embauche – Autorisation
 - 6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt
7. Finances
 - 7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation
 - 7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation
8. Divers
9. Période de questions
10. Levée de la séance.

Séance du comité administratif du 5 mars 2024

1. Ouverture de la séance

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2024-03-038 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2024-03-039 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 6 février 2024 – Procès-verbal – Approbation

CA-2024-03-040 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 6 février 2024;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2024, en corrigeant cependant la résolution numéro CA-2024-02-027 afin qu'on puisse y lire que le proposeur est M. le conseiller Jocelyn Bédard;

D'AUTORISER la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Administration

5.1 Services juridiques – Offre de services professionnels – Approbation

CA-2024-03-041 ATTENDU QUE la MRC requiert occasionnellement des services juridiques pour l'accompagner et la conseiller sur divers enjeux;

ATTENDU l'offre de services professionnels datée d'août 2023 soumise par la firme Therrien Couture Joli-Cœur pour l'année 2024 proposant des honoraires à être facturés sur la base de taux horaires des professionnels impliqués, variant de 170 \$ à 360 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE cette offre répond aux besoins de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services professionnels de la firme Therrien Couture Joli-Cœur S.E.N.C.R.L. pour l'année 2024, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Site Internet de la MRC – Soutien technique et entretien – Offre de service – Approbation

CA-2024-03-042 ATTENDU QUE la MRC requiert les services d'une firme pour le soutien technique et l'entretien de son site Internet;

ATTENDU l'offre de service soumise par la firme Intelegia datée du 1^{er} janvier 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Intelegia soumise pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 pour le soutien technique et l'entretien du site Internet de la MRC selon les modalités suivantes :

- Mise à jour de la plateforme Drupal et résolutions de problèmes techniques :
Taux horaire de 40 \$, plus taxes – Banque estimée à 4 à 10 heures par mois;
- Gestion mensuelle :
Taux horaire de 130 \$, plus taxes – Banque estimée à 1 à 2 heures par mois;
- Services-conseils supplémentaires à la demande du client :
Taux horaire de 130 \$, plus taxes;
- Frais de déplacement, si besoin;

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même les activités financières de 2024 – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Cellule de mentorat de L'Érable – Budget 2024 – Approbation

CA-2024-03-043 ATTENDU QUE le mentorat est une avenue de développement des entreprises qui permet aux gens d'affaires de tout âge et de tous les horizons de développer leurs attitudes entrepreneuriales et leur leadership au contact d'un mentor;

ATTENDU QUE les membres bénévoles de la cellule de mentorat de L'Érable et les mentorés se rencontrent sur une base mensuelle;

ATTENDU QU'un budget est déjà prévu pour les activités qui y sont reliées;

ATTENDU QUE différents partenaires contribuent au financement de la cellule de mentorat;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable favorise la formation des mentors de même que le réseautage;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2024 adoptées par le conseil de la MRC comportaient des revenus et dépenses équilibrés de 9 000 \$ pour les activités de la cellule de mentorat dans le budget du Développement économique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le budget soumis pour les activités 2024 de la cellule de mentorat de L'Érable au montant de 9 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Activité Midi-conférence 2024 – Autorisation

CA-2024-03-044 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable organise des midis-conférences à l'intention des entrepreneurs de tous les secteurs d'activités;

ATTENDU QUE différentes thématiques sont abordées afin de répondre aux interrogations des entrepreneurs;

ATTENDU QUE les frais relatifs à ces activités sont estimés à 3 500 \$, plus les taxes applicables, comprenant les repas et, s'il y a lieu, les déplacements des conférenciers;

ATTENDU QUE des frais d'inscription sont demandés aux participants et que ces frais couvrent une partie des coûts;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D'AUTORISER les dépenses estimées à 3 500 \$, plus les taxes applicables, pour les midis-conférences qui auront lieu de mars à décembre 2024;

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même les activités financières – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration

CA-2024-03-045 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a à son service exclusif M^{me} Nathalie Ferland, à titre d'évaluateur agréé;

ATTENDU QUE M^{me} Ferland est membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de son renouvellement d'inscription au Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, M^{me} Ferland doit fournir les documents pertinents à sa demande de dispense au Fonds d'assurances, et ce, en vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, la MRC doit attester annuellement qu'elle se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par son évaluateur agréé dans l'exercice de sa profession;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE DÉCLARER aux fins du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec que la MRC de L'Érable se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^{me} Nathalie Ferland, évaluateur agréé, dans l'exercice de ses fonctions pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels – Adoption

CA-2024-03-046

ATTENDU QU'en vertu de la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* adoptée en 2022, les organismes publics se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est un organisme public municipal en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE l'article 63.3 établit les règles, les rôles et les responsabilités encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable juge important de se doter de règle de gouvernance à ce sujet;

ATTENDU la Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels soumise au comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la MRC de L'Érable, telle que soumise;

D'AUTORISER le directeur général et le préfet à signer ladite politique pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Politique de confidentialité – Adoption

CA-2024-03-047

ATTENDU QU'en vertu de la Loi 25, *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* adoptée en 2022, les organismes publics se sont vu attribuer de nouvelles responsabilités en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est un organisme public municipal en vertu de cette loi;

ATTENDU QUE l'article 63.4 mentionne que les organismes publics doivent rédiger et publier sur leur site Internet une politique de confidentialité quant à leur engagement à protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable juge important de se doter de règle de gouvernance à ce sujet;

ATTENDU la Politique de confidentialité soumise au comité administratif;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ADOPTER la Politique de confidentialité de la MRC de L'Érable, telle que soumise;

D'AUTORISER le directeur général et le préfet à signer ladite politique pour et au nom de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Tourisme Centre-du-Québec – Représentant du parc régional des Grandes-Coulées à l’assemblée générale annuelle – Désignation

CA-2024-03-048 ATTENDU QUE le Parc régional des Grandes-Coulées est membre de Tourisme Centre-du-Québec;

ATTENDU QU’il y aura une élection des administrateurs lors de l’assemblée générale annuelle de Tourisme Centre-du-Québec, le 24 avril 2024;

ATTENDU QUE la MRC peut désigner un représentant du parc régional pour exercer un droit de vote à cette assemblée générale;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

DE DÉSIGNER M. Steve Garneau à titre de représentant du parc régional des Grandes-Coulées à l’assemblée générale annuelle de 2024 de Tourisme Centre-du-Québec;

D’AUTORISER le directeur général de la MRC à signer le formulaire d’autorisation prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

5.9 Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec – Demande de partenariat – Autorisation

CA-2024-03-049 ATTENDU QUE le Défi OSEntreprendre est un grand mouvement québécois qui fait rayonner les initiatives entrepreneuriales de milliers de participants annuellement de jeunes du primaire jusqu’à l’université, ainsi que des entrepreneurs et qu’il se déploie et s’enracine aux échelons local, régional et national;

ATTENDU la proposition de partenariat financier pour la 26^e édition du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec datée du 15 février 2024 et soumise par l’Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec (ARDECQ);

ATTENDU QUE divers plans de visibilité sont offerts allant de 500 \$ à 3 000 \$;

ATTENDU QUE la MRC désire contribuer à la hauteur de 500 \$, ce qui lui permettra en contrepartie d’obtenir la visibilité décrite dans l’offre de partenariat soumise;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

D’AUTORISER une contribution de 500 \$ pour le financement de la 26^e édition du Défi OSEntreprendre Centre-du-Québec;

D’AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l’année 2024 – Développement économique.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

6. Ressources humaines

6.1 Résolution CA-2021-10-130 – Modification

CA-2024-03-050 ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 5 octobre 2021, a adopté la résolution numéro CA-2021-10-130 adoptant la Politique de conditions de travail 2022-2026 des employés de la MRC de L’Érable;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC pour préciser les pouvoirs d'application de cette politique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution numéro CA-2021-10-130 afin d'y ajouter le paragraphe suivant :

« DE DÉSIGNER le directeur général de la MRC comme étant la personne responsable de l'application de la Politique de conditions de travail 2022-2026 des employés de la MRC de L'Érable et de lui permettre d'autoriser les dépenses qui y sont reliées. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Résolution CA-2022-11-181 – Modification

CA-2024-03-051

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 1^{er} novembre 2022, a adopté la résolution numéro CA-2022-11-181 adoptant la Politique de reconnaissance au travail;

ATTENDU QU'il y a lieu de désigner un représentant de la MRC pour préciser les pouvoirs d'application de cette politique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE MODIFIER la résolution numéro CA-2022-11-181 afin d'y ajouter le paragraphe suivant :

« DE DÉSIGNER le directeur général de la MRC comme étant la personne responsable de l'application de la Politique de reconnaissance au travail et de lui permettre d'autoriser les dépenses qui y sont reliées. ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Maintien de l'équité salariale – Paiement des ajustements salariaux – Autorisation

CA-2024-03-052

ATTENDU l'obligation d'un employeur de faire l'évaluation du maintien de l'équité salariale tous les cinq ans en vertu de la *Loi sur l'équité salariale*;

ATTENDU QUE, pour la MRC de L'Érable, l'exercice réalisé couvre les années 2018 à 2023;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, lors de la séance tenue le 7 mars 2023, a adopté la résolution numéro CA-2023-03-057 donnant mandat à la firme Pro-Gestion notamment pour accompagner la MRC dans le processus de maintien de l'équité salariale;

ATTENDU QUE le processus de maintien de l'équité salariale a été réalisé et, qu'à la lumière de cet exercice, des ajustements salariaux doivent être versés à certaines catégories d'emploi pour un montant total de 9 426,20 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu :

D'AUTORISER le paiement de la dépense de 9 426,20 \$ à même les activités financières suivantes de l'année 2024 :

- Développement économique : 3 946,60 \$
- Tourisme et culture : 3 563,00 \$
- Administration : 1 899,10 \$
- Transport collectif et adapté : 17,50 \$;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Programmes et politiques en matière de santé et de sécurité au travail – Adoption

CA-2024-03-053 ATTENDU l'obligation de mettre en place un programme de prévention, selon les nouvelles dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*;

ATTENDU QUE le programme de prévention vise à éliminer et à contrôler les risques au travail à l'aide de mesures concrètes, dont la rédaction, l'adoption et la mise en œuvre de différentes politiques en matière de santé et sécurité du travail en fonction des risques propre à la MRC;

ATTENDU QUE le comité santé et sécurité au travail, représenté par quelques employés et membres de la direction, ainsi que la Mutuelle de prévention ont élaboré plusieurs programmes et politiques en matière de santé et sécurité au travail;

ATTENDU QUE les programmes et politiques en matière de santé et de sécurité du travail sont soumis aux membres du comité administratif pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'ADOPTER les documents suivants en matière de santé et de sécurité du travail, effectifs le 5 mars 2024 :

- Programme de prévention
- Engagement de l'employé envers le programme de prévention
- Politique d'assignation temporaire
- Politique en matière de drogues, alcool et médicaments
- Politique sur la gestion des contraintes thermiques et sur les moyens de contrôle
- Politique de prévention des comportements violents en milieu de travail
- Politique de gestion des risques psychosociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Recrutement – Entente de services – Autorisation

CA-2024-03-054 ATTENDU QU'il est nécessaire d'élargir notre portée en matière d'affichage d'offres d'emploi;

ATTENDU QUE la MRC utilise les services de Jobillico depuis l'année 2022 pour l'affichage de l'ensemble de ses offres d'emploi;

ATTENDU l'entente de services datée du 28 février 2024, soumise par la firme Jobillico pour une période de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'ACCEPTER l'entente de services de la firme Jobillico d'un montant de 2 355 \$, plus les taxes applicables, débutant le 24 mars 2024, pour une période de 12 mois;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2024;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Mandat RH – Offre de service – Autorisation

CA-2024-03-055 ATTENDU le besoin de la MRC de consulter une firme externe pour la prise en charge d'un mandat en ressources humaines;

ATTENDU QUE la MRC a requis les services de la firme Relais expert conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu :

DE RETENIR les services de la firme Relais expert conseil pour réaliser le mandat en ressources humaines;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année en cours – Tourisme et culture;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.7 Géomaticien – Embauche – Autorisation

CA-2024-03-056 ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 18 octobre 2023, a adopté la résolution numéro 2023-10-313 autorisant l'ouverture d'un poste de géomaticien;

ATTENDU QUE le processus de sélection a été réalisé;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

D'AUTORISER l'embauche de M. Olivier Ballard Laliberté à titre de géomaticien, poste permanent à temps plein, avec entrée en fonction le 18 mars 2024, le tout selon les conditions stipulées à son contrat de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.8 Service de sécurité incendie régional de L'Érable – Démission – Dépôt

CA-2024-03-057 ATTENDU la lettre de démission du salarié ayant le numéro d'employé 70279, pompier en formation à la caserne 40 (Plessisville/ville) du Service de sécurité incendie régional de L'Érable (SSIRÉ), datée du 2 février 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jean-François Labbé, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la démission du salarié ayant le numéro d'employé 70279 effective le 2 février 2024.

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Séance du comité administratif du 5 mars 2024

7. Finances

7.1 Prévisions et ratifications des dépenses de la MRC – Approbation

CA-2024-03-058 Sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses de la MRC pour le mois de mars 2024, comme suit :

Prévisions des dépenses

Réquisition	Description	Montant
4498	BuroPro (divers)	1 500,00 \$
4499	Amazon (portail)	2 400,00 \$
TOTAL :		3 900,00 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant	
Infotech (modernisation Aurora Financier 20 %)	875,00 \$	
Vision informatique (ordinateurs, moniteurs, câbles, souris)	9 312,00 \$	
Pierre-Gabriel Gosselin (remboursement Dollarama)	11,00 \$	
Sandra Vigneault (remboursement Dollarama)	23,50 \$	
Acolyte (renouvellement hébergement site Web <i>prendstaplace</i>)	299,95 \$	
EMS (honoraires ingénierie - dossier Inverness)	661,50 \$	
FQM (honoraires dossier évaluation)	2 603,50 \$	
SEAO (appel d'offres mobilier)	80,14 \$	
Relais (médiation)	7 436,63 \$	
Réseau Logique (ordinateur)	2 371,18 \$	
Papillon (conception graphique le portrait de l'habitation)	6 745,01 \$	
Agence Well inc. (surplus consultation publique)	2 140,05 \$	
Adobe (logiciel)	514,72 \$	
GoDaddy (nom de domaine)	19,99 \$	
Canva (abonnement)	199,90 \$	
Mc Gill (livre - patrimoine)	48,77 \$	
Facebook (publicité consultation publique éolienne)	50,00 \$	
CCIBFÉ (ajustement publicité répertoire)	125,00 \$	
Therrien Couture Joli-Cœur (honoraires)	1 620,00 \$	
Hébergement Web Canada (hébergement Communauté de fermiers)	131,88 \$	
FS (switch gigabit ethernet)	1 444,00 \$	
TOTAL :		36 713,72 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Prévisions et ratifications des dépenses en sécurité incendie – Approbation

CA-2024-03-059 Sur proposition de M. le conseiller Gervais Pellerin, il est résolu d'approuver les prévisions et les ratifications des dépenses en sécurité incendie pour le mois de mars 2024, comme suit :

Prévisions des dépenses

# PO	Fournisseur	Qté	Description	\$ / Unité	Total
03-001	Home Dépôt	2	Lecteur laser pour prise de mesure	98,00 \$	196,00 \$
03-002	NAPA	1	Inventaire outils fixes unité 501 (appartenant à la MRC)	3 500,00 \$	3 500,00 \$
03-003	Location Desjardins	1	Montant préautorisé (achat vêtements, bottes)	2 000,00 \$	2 000,00 \$
03-004	Lacets Arizona inc.	1	Modification sac de corde de sauvetage	300,00 \$	300,00 \$
03-005	L'Arsenal	3	Casque Bullard (Blue Prévention et blanc)	360,00 \$	1 080,00 \$
03-006	Bruno Gosselin	1	Modification et réparation soudure (aluminium)	500,00 \$	500,00 \$
03-007	Gilbert Labrie	1	Achat pièces pour entretien petit moteur	350,00 \$	350,00 \$
03-008	Extincteur SL	3	Remplacement extincteur eau non conforme (caserne Plessisville)	350,00 \$	1 050,00 \$
03-009	Extincteur SL	1	Boyau de remplissage pour air du camion échelle et visuel cylindre	1 600,00 \$	1 600,00 \$

Séance du comité administratif du 5 mars 2024

03-010	Aréofeu	1	Sonde de réservoir 6072 et poignée 685	522,00 \$	522,00 \$
03-011	Martin Lévesque	1	Montant préautorisé (achat vêtements, bottes)	3 000,00 \$	3 000,00 \$
03-012	Innovation, Sciences et Dév. écono. Canada	1	Autorisation Télécommunications	5 028,51 \$	5 028,51 \$
03-013	ENPQ	8	Formation opérateur véhicule d'élévation	438,00 \$	3 504,00 \$
03-014	ENPQ	1	Cotisation annuelle / gestionnaire de formation	1 077,55 \$	1 077,55 \$
03-015	SAAQ	1	Immatriculation des véhicules incendie	19 914,59 \$	19 914,59 \$
03-016	Articles promo Daniel Dupuis	4	Épinglette d'identification	14,95 \$	59,80 \$
TOTAL :					43 682,45 \$

Note : Les taxes et les escomptes possibles sont exclus de ces montants.

Ratifications des dépenses

Description	Montant
SAAQ (vignette)	140,80 \$
Les Pneus PR Itée (réparation)	2 522,78 \$
Gérald Musique (ajustement machine Antari)	20,00 \$
Ville de Princeville (intervention entraide)	3 500,26 \$
Ville de Thetford (intervention entraide)	590,63 \$
Armature G. Roy inc. (réparation)	61,00 \$
Dubois & Frères (réparations)	1 748,53 \$
CAUCA (ajustement 5 tablettes survi-véhiculaire)	675,00 \$
A. Grégoire & Fils Itée (travaux pelle intervention)	808,65 \$
Les Pneus PR Itée (réparation)	195,00 \$
Wood Wyant (produits d'entretien)	336,32 \$
Excavation Terrassement Jean-Philippe Nault (travaux pelle intervention)	885,00 \$
Transport Jean-Guy Breton (travaux pelle intervention)	1 340,00 \$
Commission des transports (mise à jour 2024)	155,00 \$
STIP (ajustement calibration)	187,80 \$
Martin Lévesque inc. (vêtements)	375,60 \$
Boivin & Gauvin inc. (ajustement programme d'entretien)	53,55 \$
Yvan René Rodrigue (chaîne)	8,00 \$
TOTAL :	13 603,92 \$

Le représentant de la ville de Princeville ne participe pas aux délibérations du comité administratif quant à l'exercice de la compétence de la MRC en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Divers

Aucun point n'est ajouté.

9. Période de questions

Aucune question.

10. Levée de la séance

CA-2024-03-060

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Fortier, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier